



Compte-rendu

Conseil d'administration

Mercredi 24 janvier 2024

clubamitiestpathus@gmail.com

Site Web : ca3sp77.e-monsite.com

ORDRE du JOUR :

- ✓ Validation du compte-rendu du 29/11/2023.
- ✓ Retour sur les dernières animations
- ✓ Adhésions
- ✓ Assemblée Générale
- ✓ Actualités des différentes activités
- ✓ Evènements et voyage
- ✓ Questions diverses.

Etaient présents :

Mesdames : Marielle MICHIELS, Sylvie ROUSSEUW, Nadine DROIT.

Messieurs : Christian CARDOT, Michel CARRE, Marcel ISLER.

Absents ou excusés : Danielle VAN CAUTEREN, Evelyne CARRÉ, Henri RACHAERT, Christiane TESTARD.

Informations générales : Démission de Michel Bonneau de son poste au conseil d'administration et non renouvellement de son adhésion au club.

✓ Validation du Compte-rendu du 29 novembre 2023.

Compte rendu adopté sans commentaire à l'unanimité. Il sera inséré sur le site du club.

✓ Retour sur les dernières animations.

Marché de Noël

Commentaires de l'ensemble des membres du conseil :

Ce marché s'est tenu sous une pluie battante tout au long de la journée.

Il est à regretter que notre stand n'est pas été mieux indiqué. Le seul panneau ne dirigeait pas les gens vers la salle des associations. En cas d'une future participation à ce type de manifestation, il sera demandé à la mairie une meilleure visibilité de la signalisation.

Néanmoins les ouvrages faits par la section couture/tricot se sont vendus pour une somme totale de 526 €. Marielle MICHIELS ayant acheté tout le matériel informe le club qu'elle fait don au club de la somme de 230,99 € représentant ces achats.

La secrétaire a souhaité faire le point sur les problèmes rencontrés lors des semaines précédentes au marché de Noël. En effet, certaines adhérentes de cette activité ont été grossières et médisantes, ce qui a entraîné une très mauvaise ambiance.

Nous espérons que de telles choses ne se reproduisent pas car nous ne sommes pas là pour nous écharper mais pour passer du bon temps et profiter de liens sociaux. Le conseil stipule que dans les groupes la gentillesse et la politesse doivent régner. Rappelons que nous nous appelons le club de l'Amitié.

Aucune remarque pour les autres activités.

La galette

RAS tout était bien.

√ Adhésions

Actuellement nous avons 136 adhérents. 18 adhésions n'ont pas été renouvelées.

√ Assemblée Générale

Le comité décide que l'assemblée Générale étant une réunion officielle, elle se tiendra d'une manière officielle, c'est-à-dire avec plusieurs rangées de chaises mais sans installation de tables. Il y aura un isoloir pour le vote. Un café ou un thé sera servi avec des biscuits secs.

Concernant les pouvoirs : Il n'y a pas de limitation. Chaque personne peut recevoir plusieurs pouvoirs.

Le Président rappelle que 4 membres du Conseil d'administration sont sortants : Nadine DROIT – Evelyne CARRÉ – Marcel ISLER – Christiane TESTARD. L'appel à candidature sera joint aux courriers de convocation et les réponses sont attendues pour le 3 février 2024 au plus tard.

Les courriers de convocation avec les bulletins d'adhésion et les procurations sont prêts et vont être distribués d'ici 48h.

√ Actualité des différentes activités

Rien à signaler particulièrement.

Marcel ISLER rappelle qu'à la pétanque ce n'est pas pratique de jouer à Oissery car il n'y a pas de toilettes, pas d'abri. C'est dommage que l'on ne puisse pas utiliser l'espace pétanque de St Pathus.

Dommage également que les danseurs ne puissent pas utiliser une autre salle. Nous renouvelerons notre demande à la mairie.

√ Evènements et Voyage

Le voyage. Notre choix s'est porté sur un séjour dans le Gard au village vacances (VVF) de « Méjannes-le-Clap » pour la période du 15 au 22 juin 2024. Nous allons inviter d'autres communes et d'autres associations afin de compléter notre séjour et diminuer le prix du car. Un nombre minimal de 40 personnes semble raisonnable pour le maintien de ce voyage.

Le coût du voyage est de 461 € pour l'année 2024 (légère augmentation).

Il est possible de bénéficier de l'aide de l'ANCV (1 seule fois par an) si l'impôt sur le revenu net avant corrections est inférieur ou égal à 61 euros ou si le bénéficiaire est non imposable. Dans ce cas l'aide est de 202 € soit un coût du séjour de 259 €.

Nous serons en mesure de donner les informations nécessaires très rapidement.

Discussion des membres autour des sorties que nous proposerons pour la seconde partie de l'année. Il a été évoqué les hortillonnages d'Amiens, le château de Condé et la marche aux étangs de Commelles avec pique-nique.

√ Questions diverses.

Aucune autre question.

La prochaine réunion aura lieu le 21 février 2024 à 14H00 à la salle des associations.

Fin de la réunion 16H.